

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 mars 2026 19:00

En exercice : 24

Présents : 18

Excusés : 4

Absents : 2

Date de la convocation :
26/02/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Véronique JOLY

N° interne de l'acte :
D30_02_2026

jeudi 5 mars 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Emilie CHARRIER, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Véronique JOLY, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Charlène RANTIERE, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Marie-Odile ROCHAIS, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Bernard GUILLOTEAU (donne pouvoir à : Albert CORNUAU), Nicolas LANOUE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Anita BERNARD), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

Membres excusés

Bernard GUILLOTEAU (donne pouvoir à : Albert CORNUAU), Nicolas LANOUE (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY), Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Anita BERNARD), Adeline YVAI-NURDIN (donne pouvoir à : Laurent DESNOUHES)

Membres Absents :

Antoine HERITEAU, Anne-Claude LUMET

Vote d'une subvention au Public pour tous (Ecole Jacques-Bereau de La Flocellière)

Monsieur le Maire indique que Le Public pour Tous de La Flocellière a effectué auprès de la Commune une demande de subvention.

Les élus de la commission « Enfance, jeunesse » proposent de verser à toutes les associations de parents d'élèves de la Commune une subvention de 15 € par élève scolarisé dans l'établissement au 1er janvier 2026 soit :

– 64 élèves x 15 € = 960 €.

	Subvention versée en 2025	Nombre d'enfants au 1er janvier 2026	Proposition 2026 au vu du nombre d'élèves (15 €/élève)
Le Public pour tous (La Flocellière)	1 120 €	64	960 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission et de verser cette subvention à cette association.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve cette proposition.

Vote : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Véronique JOLY



MILLE Emelyne

30/03/26



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 30/03/2026